

quer son coup, et, suivant son expression, "revoler". Cet événement frappa les époux et les frappa du moment que la voiture passa devant la porte. Ils songèrent de suite à un accident. Pourquoi? Ils prétendent que c'est parce qu'ils entendaient venir le train et que la voiture, roulant sur la terre gelée, faisait un certain bruit qui empêchait le jeune homme d'entendre quoique ce soit.

Aussi lorsqu'ils nous disent que le train n'a pas sifflé et n'a pas sonné, leur témoignage a une grande valeur, parce qu'ils ont dû saisir, à ce moment critique, tous les détails de ce qui se passait. L'anxiété les a pris, et la femme a voulu voir ce qui arriverait. Et elle est bien digne de foi, lorsqu'elle nous jure qu'elle a constaté que le jeune homme n'entendait pas venir le train, et que ce n'est que lorsque le cheval a eu le nez presque à la locomotive qu'il a fait un effort pour passer, mais un effort malheureux.

A cet endroit, la traverse à niveau se trouve à présenter un danger assez particulier pour ceux surtout qui circulent dans le chemin public de la paroisse de Yamachiche à la paroisse de la Pointe-du-Lac. Arrivé chez Dusseault la maison obstrue la vue et en arrière de la maison et tout près de la ligne, se trouve une allée d'arbres fruitiers, qui fait que le voyageur sur le chemin public, ne peut voir la ligne. Rendu de l'autre côté des arbres, même en se tournant en arrière, il ne peut évidemment pas voir un train arriver si ce n'est que lorsqu'il est rendu sur le petit pontceau situé sur le terrain de la défenderesse long de treize pieds et dont un bout touche à la rail du chemin.

Nous ne prétendons pas que la traverse n'est pas visible, car il y a un poteau qui l'indique; et d'ailleurs le défunt devait la connaître. Mais nous prétendons que la preuve démontre, de toute évidence, qu'une personne en voiture